

# Le propriétaire fantôme

*A l'intérieur du château du XIII<sup>e</sup> siècle, tout a été volé ou cassé.  
Une association s'est créée pour essayer de sauver ce bâtiment qui fait partie du patrimoine local.  
Depuis dix ans, elle recherche désespérément son propriétaire*

KHARINNE CHAROV

Sur son petit promontoire rocheux qui surplombe la Gardonnette, Bridoire a encore fière allure. Ce château, édifié au XIII<sup>e</sup> siècle et remanié par la suite, joua un rôle actif pendant la guerre de Cent Ans, mais aussi au cours des luttes religieuses du XVI<sup>e</sup> et des troubles de la Fronde.

En effet, de loin — et de loin seulement —, le touriste ne remarquera pas que les boiseries sont démontées, ni que les portes n'ont plus de vitres. Il apercevra simplement les tourelles, les lucarnes ou certains mâchicoulis encore bien conservés. Pourtant, s'il entrait dans la bâtisse même, le visiteur se rendrait vite compte de l'ampleur des dégâts. Là, tout n'est que sacage et vandalisme : outre les meubles et les tapisseries volés, les plafonds, les planchers et les cheminées ont été démontés, tandis que le toit s'effondre.

Si la superstition avait encore cours, on pourrait dire que le château se dégrade parce que, au-dessus de sa porte d'entrée ogivale, il a perdu la statuette du saint sur laquelle était inscrit : « Je garde Bridoire » ! Hélas, l'histoire n'est pas aussi simple. Elle serait même plutôt obscure. Si, dans le passé, les noms des propriétaires successifs de ce chef-d'œuvre — en péril — sont avérés, depuis 1978, leur trace est plus ou moins perdue, non pas aux oubliettes, mais quelque part entre Paris et Dakar.

## INCONNU À DAKAR

Depuis vingt ans, le château appartient officiellement à la société sénégalaise Roume-Boufflers. Représentée par un gérant statutaire (1) qui ne vient jamais, cette société civile immobilière agricole n'a jamais manifesté grand intérêt pour Bridoire. Face à un propriétaire fantôme, pilliers et squatters



Bridoire, un patrimoine que les habitants du Périgord pourpre aimeraient restaurer et faire revivre (Photo Laurent Cramaregeas)

se sentent ici chez eux. Les vols, les graffitis et les destructions n'émeuvent pas le moins du monde la société de Dakar, qui n'a vraisemblablement jamais mis les pieds à Ribagnac.

Discrètement, le château aurait pu tomber en ruine, jusqu'à ne plus pouvoir se relever. C'était compter sans la population du Périgord pourpre qui considère Bridoire, pourtant propriété privée, comme son patrimoine.

En 1989, après plus de dix ans de freins rongés et de douloureux si-

lences, les habitants franchissent le pas et créent l'Association historique de Ribagnac pour la sauvegarde du château de Bridoire.

Aujourd'hui encore, les bénévoles ne parviennent pas à faire toute la lumière sur cette affaire. Ils sont seulement persuadés qu'elle dérange, même en haut lieu.

D'abord, tous les courriers envoyés à la société propriétaire reviennent estampillés d'un « inconnu à Dakar ».

Ensuite, dès que l'association essaie d'en savoir plus sur Bridoire,

elle se heurte à un mutisme inquiétant.

Bridoire serait-il top secret ? Certains savent, mais se taisent ; d'autres parlent sans savoir, tout en se doutant. Cette nébulosité autour du château fait naître d'inverosimilables histoires, où l'on croise Bokassa et des hommes politiques français, sur fond de trafics financiers et d'influences politiques.

Et l'association se lasse de ces rumeurs. Vraies ou fausses, elle aimerait tout simplement sauver Bridoire et le faire revivre. En

1992, elle était bien partie, en obtenant le classement du château. Mais les bons auspices semblent s'être arrêtés là.

## EXPERTISE

« Quand un château est classé, l'État peut engager des travaux d'office. À charge pour le propriétaire d'en rembourser la moitié, sous peine d'expropriation. Mais il faut la volonté de l'État... », commente Claude Leroy.

Son éccœurement ne fait sans doute que renforcer sa volonté

d'aboutir. Ainsi, à Ribagnac, habitants, adhérents et bon nombre d'élus sont prêts à racheter le château pour le franc symbolique afin de le restaurer et de l'ouvrir aux touristes. Une façon de le faire revivre.

Pour ce faire, le mieux serait de négocier avec un propriétaire en chair et en os. C'est pourquoi voilà une dizaine de jours, l'association a investi le château — elle en a la clef et le propriétaire serait au courant —, suivie par 800 personnes, malgré les menaces du sous-préfet et du procureur de la République de Bergerac. Un cri symbolique à propos d'une situation qui a assez duré. « Par ce biais, nous espérons découvrir le propriétaire qui, s'il se souciait un minimum de Bridoire, aurait dû porter plainte pour violation de domicile. Ainsi, la justice aurait mis son nez dans l'affaire. Nous ne sommes pas des provocateurs, nous voulons simplement faire avancer le dossier », explique le président.

La plainte n'a pas l'air de venir, mais l'État semble réagir en diligérant sur place, ce jeudi, le directeur régional des affaires culturelles et l'architecte en chef des Monuments historiques. Cette expertise déblocquera-t-elle la situation ? « Nous l'espérons », répond Claude Leroy, qui ne peut s'empêcher de penser à semblable visite en 1994, suite à laquelle l'État avait débloqué de l'argent pour une première tranche de travaux.

Finalement en 1997, la restauration s'est limitée au pigeonnier, ou plutôt à ses colombages. Encore aujourd'hui, le toit est toujours recouvert de tôle ondulée... provisoire, et seuls 225 000 francs ont été dépensés sur... les 500 000 alloués.

(1) Avocat honoraire, Léon Bois-sier-Palun présida le grand conseil de l'Afrique occidentale française. Proche de Bokassa, il fut ministre et ambassadeur du Sénégal. Il est toujours consultant auprès de l'Unesco.



# Défense du patrimoine

## Le scandale de Bridoire

1998

Malgré le temps, malgré les intimidations, plusieurs centaines de personnes ont répondu à l'invitation de l'Association des amis de Bridoire, d'occuper pacifiquement, le temps d'un après-midi, le château dévasté. Espérant ainsi attirer l'attention sur ce dossier qui traîne depuis si longtemps de manière incompréhensible.

■ "Tiens bon château." La foule était nombreuse dimanche après-midi pour soutenir l'action de l'Association de sauvegarde de Bridoire qui lutte depuis près de vingt ans pour sauver un des plus beaux châteaux du Bergeracois et du Périgord. Les flots de la Gardonnette s'étaient faits torrent impétueux, comme pour accompagner la colère qui s'exprimait devant la poterne de Bridoire.

« Quel malheur, quelle honte, » les commentaires ressemblaient à une révolte devant tant de négligence, d'abandon, d'irresponsabilité. Des grandes familles du Bergeracois à Louis Jouhaud, l'ancien chauffeur de la marquise de Foucauld, des agriculteurs voisins aux résidents secondaires, des habitants de Ribagnac à ceux de Périgueux, des anonymes aux gens célèbres tels Georges Pernoud, le producteur de l'émission de télévision Thalassa, venu en voisin, toutes les catégories sociales se retrouvaient autour d'une même cause. Comment peut-on laisser un tel patrimoine partir à vau-l'eau ? Vandales et voleurs viendront-ils à bout d'un monument qui avait résisté au temps et aux guerres ?

### UN PROPRIÉTAIRE ABSENT

L'histoire est à la fois simple et compliquée. Après la famille de Foucauld, c'est un Suisse, Joseph Lecher, qui achète Bridoire. En 1978, il vend son bien à une société de droit sénégalais, Roume-Bouffiers dont le gérant est Léon Boissier-Palun, avocat, ambassadeur du Bénin à l'UNESCO. Le nouveau propriétaire charge une société bergeracoise, la SOTRACO, de l'entretien et des réparations. Malgré tout, le château est la proie des pilliers qui emportent ce qui peut l'être et détruisent le reste. Meubles, boiseries, parquets, cloisons, huisseries et même les câbles électriques sont volés. D'autres visiteurs, amateurs de décors insolites, d'isolement et de sensations étranges organisent des soirées pas très "catholiques". Jamais, Léon Boissier-Palun n'est venu habiter Bridoire. Il ne semble s'y intéresser qu'à travers son avocat, M<sup>r</sup> Morand-Monteil qui était d'ailleurs présent dimanche sur le site. Et pourtant, il ne souhaite pas vendre son bien.

S'il y a vingt ans, la commune de Ribagnac a refusé d'acheter le château qui aurait pesé trop lourd dans son budget, aujourd'hui, nul doute qu'un acheteur,



Devant la foule, Claude Leroy, président de l'association de sauvegarde, brandit les clés qui donnent accès au château. Avant d'entrer, il a frappé à la porte. Le seigneur des lieux n'est pas venu lui ouvrir (Ph. Le Périgord hebdo - D. Lavigne).

privé ou public se pencherait sur une proposition raisonnable. « Trouvez-moi le vendeur, je vous trouverai l'acheteur, » affirmait dimanche Michel Bourgeois, le conseiller général de Sigoulès. Face à un propriétaire fantôme, les rumeurs prennent le dessus. On parle de dossiers secrets, d'affaires africaines, de secret d'Etat, d'influences occultes. Qui sait ?

### HUIT CENT CONTREVENANTS D'UN COUP

Ce que l'on peut remarquer c'est l'énergie soudain déployée par les plus hauts représentants de la République en Bergeracois pour calmer les ardeurs des responsables de l'association de sauvegarde. Le vendredi avant la manifestation annoncée, le sous-préfet de Bergerac et le procureur de la République les avaient fermement mis en garde. Toute personne qui pénétrerait dans le château se rendrait coupable de violation de domicile.

Il y a donc désormais 854 personnes, parmi lesquelles un certain nombre de notables, qui ont inscrit leurs noms et signé leur forfait : entrer illégalement mais pacifiquement dans Bridoire pour constater les dégâts et pouvoir en témoigner. Des poursuites seront-elles engagées contre tous ? Quand on connaît la situation du tribunal de Bergerac qui pleure après ses magistrats manquants, on peut en douter.

Un incident a en outre opposé les représentants de la gendarmerie et nos confrères de France 2. Ces derniers ont dû remettre aux forces de l'ordre la cassette qu'ils venaient de tourner avant de pouvoir la récupérer. Quel dossier si chaud au fin fond du Périgord mérite un tel traitement ?

### ENFIN UNE EXPERTISE

On attend désormais les plaintes qui ne manqueront pas d'être déposées contre les visiteurs de dimanche ou tout au moins,

contre les responsables de l'association de défense. Tout n'est cependant pas perdu puisqu'après avoir soufflé le froid, le sous-préfet a annoncé la venue de l'architecte en chef et du conservateur régional des monuments historiques qui se livreront début mai, avec l'accord du propriétaire, à une expertise de bâtiment.

Ils pourront, entre autres, constater le début du pillage des toits dont certaines tuiles ont déjà été empilées dans les greniers, prêtes à être emportées. Est-ce que la gendarmerie sera présente pour empêcher un vol de plus ? Peut-on aller contre la volonté d'un propriétaire privé de laisser son bien se dégrader ? Autrefois, les manants assaillaient les châteaux pour les abattre. Aujourd'hui, ils les investissent pour les sauver. Non sans courage.

D. Lavigne

Les visiteurs ont pu constater le saccage dont Bridoire a fait l'objet. (Ph. Le Périgord hebdo - D. Lavigne)



# Bridoire fédère les Périgourdins

*De nombreux sympathisants du château de Bridoire réunis hier devant le tribunal, par solidarité avec les seize prévenus qui comparaissaient pour s'être introduits dans la demeure abandonnée*

KHARINNE CHAROV

« Les hooligans sont là ! », lançait Roger Morand-Monteil. « Mais ils se sont trompés de match ! », rétorquait Michel Bourgeois. Et les deux hommes de partir dans un éclat de rire commun, alors qu'ils attendaient de comparaître au tribunal correctionnel de Bergerac hier après-midi, pour s'être introduits dans le château de Bridoire, à Ribagnac, le 26 avril dernier (1).

Même s'il est de notoriété publique que le premier, avocat de son état, est à droite, et le deuxième, conseiller général de Sigoulès, est à gauche, personne n'est étonné de les voir presque main dans la main quand il s'agit de défendre Bridoire. Car ce château du XIV<sup>e</sup> siècle fait partie du patrimoine du Périgord. Et c'est bien parce que les habitants y sont attachés qu'ils refusent de le voir abandonné par son propriétaire depuis quelque vingt ans.

## OUTRE LES CLIVAGES

Ainsi donc, dès 13 heures hier, ils étaient 200 devant le palais de justice, venus soutenir les seize prévenus, membres de l'Association pour la sauvegarde du château, maires ou conseiller général. De façon pacifique et calme — policiers et CRS veillaient pourtant au grain —, ces Périgourdins exprimaient leur solidarité et leur volonté de voir Bridoire revivre. « Sauvons Bridoire », affichaient-ils sur leurs pancartes.

Parmi ces habitants qui étaient là par esprit citoyen et qui avaient

souvent pris une demi-journée de repos, les élus pesaient pour un bon quart. Du maire de Boisse à celui de Bergerac, sans oublier le conseiller général d'Issigeac, celui d'Eymet ou ceux de Bergerac, en passant par le député de la circonscription et même le président du Conseil général, chacun dépassait les clivages habituels.

« Il ne faut pas faire passer les intérêts privés devant l'intérêt général; il faut plus de clarté », disaient les uns. « On a l'impression qu'on ne condamne pas les casseurs et que dès lors qu'on se dresse pour la protection du patrimoine, on est cité en justice. C'est anormal et disproportionné pour une association qui n'a pas fait d'action scélérate », disent d'autres.

« Nous n'avons commis aucune infraction puisque le château n'est pas un domicile; nous avons la clef et le propriétaire était au courant. En manifestant, nous voulions que le propriétaire se manifeste pour restaurer le château, mais il se manifeste juste pour nous faire taire », déclarait le président de l'association, Claude Leroy, prévenu bien évidemment.

Comme l'affaire n'a été appelée qu'à 20 h 15, les rangs des sympathisants se sont clairsemés. Mais par leur présence, ils avaient retrouvé leur identité périgourdine par attachement à Bridoire.

(1) 854 personnes avaient participé à l'occupation symbolique du château pour dénoncer le « pillage » dont il fait l'objet, selon eux. Laisse à l'abandon depuis une vingtaine d'années, il est en effet la cible de voleurs qui, au fil des ans, ont arraché parquets et lambris et emporté le mobilier.



Les manifestants mobilisés devant le tribunal (Photo Ingrid Rousseau)

## Domaine privé, domaine d'État

ISABELLE  
DE MONTVERT CHAUSSY

Les seize prévenus convoqués hier à 13 h 30 dans le cadre de « l'affaire Bridoire » auront attendu jusque vers 20 h 30 pour entendre leur dossier appelé par l'huissier. Le président Certner a immédiatement donné le ton : pas de familiarité, de la rigueur, et une restriction stricte à la prévention. La compétence du tribunal de Bergerac ne va pas jusqu'à la sauvegarde du patrimoine.

Il fallait donc déterminer si, le 26 avril dernier, les prévenus, comme plusieurs centaines d'autres personnes, étaient bien entrés dans l'enceinte privée de Bridoire, et si l'état de la propriété justifie le statut de « domicile » puisque le gérant de la SCI propriétaire a porté plainte pour « violation de domicile ».

Interrogés sur leurs intentions en commettant un acte dont ils mesureraient les conséquences, les prévenus, parmi lesquels les membres de l'association de sauvetage, des

élus de bords différents, six maires, un prêtre et un avocat du barreau de Bergerac ont répondu vouloir faire connaître l'état d'un château caché par une haute enceinte, château dont l'association a obtenu le classement partiel.

Et la mise en route de travaux payés par l'État, donc par le contribuable...

A 21 h 45, l'audience se poursuivait sur ce thème : Bridoire, vide de tout confort, vandalisé, peut-il ou non être considéré comme un domicile ?



# Les envahisseurs de Bridoire

Seize élus et membres de l'Association de sauvegarde du château comparaitront mardi devant le tribunal de Bergerac pour violation d'un château du XIV<sup>e</sup> siècle que son propriétaire a abandonné

KHARINNE CHAROV

**P**lanchers éventrés, vitres cassées, cheminées démontées, tentures arrachées, murs tagués, cloisons défoncées, telle est la description du château de Bridoire, à Ribagnac (24). Et encore, il ne s'agit que d'un résumé puisque l'état des lieux dressé par l'Association historique pour la sauvegarde du château s'étale sur sept pages, pas une de moins. Mais c'est parce qu'il peut encore être sauvé de l'effondrement total que l'association a décidé de monter un créneau.

Au nom de la défense du patrimoine, elle s'inquiète de voir ce chef-d'œuvre du XIV<sup>e</sup> siècle partir à vau-l'eau. Depuis vingt ans, en effet, le château est inhabité. 1978, c'est l'année au cours de laquelle la société sénégalaise Roume-Bouffiers achète le château. En 1980, elle engagea quelques travaux de réfection de toiture, mais sa bonne conduite en matière de conservation du patrimoine s'arrêtera là. Comme si le gérant statutaire, Léon Boissier-Palun (1), se souciait de Bridoire autant que de sa première chemise. C'est ainsi que la bâtisse est devenue le domaine privilégié des squatters et autres pilliers.

## BOUCHE COUSUE

Créée voilà neuf ans, l'associa-

tion n'est toujours pas arrivée au bout de ses peines. Car dès qu'elle prononce le nom de Bridoire, elle se heurte à des murs. Silence à la présidence de la République, motus au ministère de la culture, bouche cousue à la DRAC, pas un mot à la préfecture et, encore plus gênant, mutisme du propriétaire. « Nous avons envoyé neuf lettres au siège de la société à Dakar, toutes revenues avec la mention "Inconnu à Dakar" », explique le président, Claude Leroy. Maudit, le château, ou top secret ? Face à ce vide et aux questions restées sans réponse, des légendes fantaisistes circulent; on y croise Bokassa, son fils et sa Mercedes noire, sur fond de blanchiment d'argent et de trafic d'influence.

Pourtant, à force de ténacité, l'association et ses 400 adhérents enregistrent quelques jolies victoires, comme le classement du château en 1992, ou encore quelques travaux sur le pigeonnier en 1997. Sans oublier qu'elle débroussaille et nettoie régulièrement puisqu'elle a la clef du château. Mais les affaires n'avancent pas aussi vite que le voudraient le président, Claude Leroy, et son équipe.

À bout d'arguments, l'équipe décidait d'organiser une manifestation pacifique le 26 avril dernier. Malgré l'intimidation des services de l'État, pas moins de 850 personnes se sont réunies dans la cour du château pour que Bridoire vive !

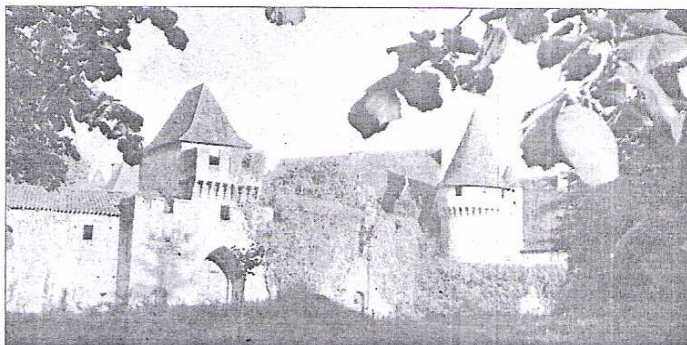
« Cette manifestation symbolique était notre dernier recours pour savoir pourquoi personne ne réagit à ce scandale. C'était notre façon de dire notre désespoir de voir disparaître notre patrimoine. »

Le but de l'association était de se mettre en infraction en pénétrant dans cette propriété privée. « S'il y a plainte, la justice mettra son nez dans l'affaire et peut-être réussirons-nous à savoir si la société existe toujours », poursuivait Claude Leroy avant la manifestation.

Comme prévu, Léon Boissier-Palun a bien porté plainte et la procédure judiciaire a été engagée illi- ceste presto. « L'égalité devant la justice voulait que les 854 personnes ayant investi le château le 26 avril soient entendues dans le cadre de l'enquête. Mais cela aurait pris deux années. C'est ainsi que seuls les élus, les membres du conseil d'administration de l'association et les journalistes ont été entendus », continue le président.

## INTIMIDATION

Finalement, ce mardi, seize prévenus seront appelés à la barre du tribunal correctionnel de Bergerac pour « s'être introduits, maintenus dans le domicile de la société Roume-Bouffiers, à l'aide de manœuvres et de voies de fait, en l'espèce, après que le système de fermeture eut été rendu inopérant » : le conseiller général du canton, six maires, six membres du bureau et



À Bridoire, les membres de l'association de sauvegarde dénoncent la non-assistance à patrimoine en danger (Photo Jacky Schoentgen)

deux membres du conseil d'administration de l'association.

« Voilà une justice discriminatoire et l'État ne fait pas son devoir », disent les uns. Les seize prévenus comptent sur un soutien massif, mardi, juste avant l'audience de 13 h 30.

Ils plaideront la relaxe et réclameront même des dommages et intérêts pour avoir été cités abusivement. « Pourquoi serions-nous condamnés ? Qu'avons-nous fait de mal si ce n'est défendre le patrimoine ? On sanctionnerait ceux qui protègent alors ! », demandent-ils.

En tout cas, mardi, les prévenus et tous leurs amis voudront avoir la preuve que la société existe bel et

bien et quelle est propriétaire de Bridoire. « Le procureur a demandé à notre association la composition du conseil d'administration et le bilan financier 96. Il va de soi que la société sénégalaise doit fournir ces mêmes pièces, or ces documents ne figurent pas au dossier. Cela porte à croire que la société n'a plus d'activité », laisse entendre Claude Leroy.

« Cette société n'est pas inscrite au registre du commerce, nous sommes vraiment dans le non-droit », explique l'avocat des membres de l'association et des élus. Et M<sup>r</sup> Bertrand Favereau de poursuivre : « On dit que les prévenus ont commis le délit de violation de do-

micile alors que le château est ouvert aux quatre vents. Cette situation est extraordinaire ! On a envie d'en rire et, pourtant, derrière cette procédure judiciaire, il y a une atteinte délibérée à la liberté d'expression, une volonté de faire taire cette association parce qu'elle dénonce le scandale de laisser le château s'écrouler ! »

L'audience correctionnelle de mardi promet de belles joutes oratoires.

(1) Avocat honoraire, Léon Boissier-Palun présida le Grand Conseil de l'Afrique occidentale française. Proche de Bokassa, il fut ministre et ambassadeur du Sénégal. Il est toujours consultant auprès de l'Unesco.

## AFFAIRE BRIDOIRE

2 juillet 1998 Sud Gant

# Du droit de faire pleurer les pierres

Des membres de l'association de sauvegarde de Ribagnac ont accusé de violation de domicile onze témoins, quatre avocats : le tribunal de Bergerac a étudié le dossier pendant six heures, dans la nuit de mardi à mercredi

ISABELLE DE MONTVERT-CHAUSSEY

L'audience correctionnelle du tribunal de Bergerac (voir notre édition d'hier) a été marquée, mardi dans la nuit, par deux incidents, significatifs du climat de tension que suscite l'affaire Bridoire, et de la perplexité devant laquelle se trouvent les magistrats en charge du dossier.

Seize prévenus, convoqués à 13 h 30, ont attendus sept heures que leur affaire soit évoquée. M<sup>r</sup> Bertrand Favereau, défenseur de quatorze d'entre eux, n'a pas aimé cette attente prolongée mais justifiée par l'importance du dossier traité en début d'audience. Des onze témoins cités par la défense — parmi lesquels Daniel Garrigue, maire RPR de Bergerac, Louis Stingre, ancien directeur de l'Office de tourisme —, un seul cependant manquant à l'appel de Phuisier à 20 h 30. Le juge Certner avait alors déjà tapé du poing sur la table et menacé fermement d'évacuer la salle, lorsque des applaudissements avaient salué l'appel de

Roger Morand-Monteil. L'avocat bergeracois comparait pour avoir, à l'instar des autres prévenus, et selon les termes de la prévention, violé le domicile de la SCIA Roume-Bouffiers lors de la manifestation du 26 avril 1998. Celle-ci était destinée une fois encore non plus tant à sensibiliser une opinion déjà ébranlée qu'à faire bouger les autorités compétentes.

À 22 h 30, le public, une centaine de personnes, sortait de la salle sur une injonction du juge Certner : une huée avait relevé le propos de M<sup>r</sup> Dandine, qui suggérait que les habitants du canton n'étaient pas étrangers aux premières incursions dévastatrices dans le château, il y a vingt ans.

## LA NOTION DE DOMICILE

Le tribunal n'avait pas à statuer sur l'état du château, ni à juger de l'attitude de la société propriétaire. Le juge Certner a donc, en liminaire, précisé les frontières à ne pas dépasser, frontières ténues car le fondement de cette affaire repose bien sur l'usage que font Léon Boissier-Palun et son épouse de cette propriété, le château et ses 40

ha de terres. En effet, si le gros œuvre paraît assuré d'un suivi... ponctuel, rien ne permet de comprendre — et les investigations n'ont pas été menées par les seuls membres de l'association — pourquoi le propriétaire n'a pas fait le nécessaire pour obérer totalement l'entrée dans le château. Car c'est bien parce que pénétrer dans le château est un jeu d'enfant qu'il y a une affaire Bridoire. Pour les membres de l'association de sauvegarde, dont certains comparaissent mardi, Bridoire ne peut être considéré comme un « domicile privé ».

D'autant que des travaux ont été engagés et payés par l'État, donc par le contribuable. Mais pour le procureur Aldigé, la propriété privée reste une notion essentielle.

M<sup>r</sup> Favereau a rappelé les passages d'experts établissant l'état des lieux, il a rappelé les silences de la SCIA, les arrêtés de péril auxquels s'oppose systématiquement Léon Boissier-Palun, les sommations non entendues de barricader, consolider, protéger. Bridoire, non habité depuis 20 ans, privé de tout confort, vandalisé, fenêtres cassées, portes éventrées, parquets délatés, murs effondrés... Bridoire peut-il justifier du statut de « domicile privé », alors qu'en 1994, la SCIA aurait-elle même déclaré la propriété inhabitable et inhabitée ? Quel préjudice moral a subi, le 26 avril dernier, M. Boissier-Palun, sinon une mise brutale devant ses responsabilités, « Le justesse de la



Les réactions à la manifestation du 26 avril à Bridoire ont, semble-t-il, éveillé et uni les ardeurs périgourdines, ici rassemblées devant le tribunal, mardi dernier (Photo L. C.)

cause se mesure aux moyens employés pour la faire avancer » a lancé fermement le procureur Aldigé, qui a poursuivi ainsi : « L'association l'a démontré en obtenant l'inscription du château à l'inventaire des monuments historiques contre l'avis du propriétaire », procédure rarissime. Le procureur a exhorté l'association, non pas à couper court à son action, mais à ne pas entrer dans l'illégalité; il l'avait fait avant la manifestation du 26 avril, au cours d'une réunion à la préfecture.

## INCOMPREHENSION RÉCIPROQUE

Et c'est là que se noue l'incompréhension : car les maires, de

tous bords politiques, du canton de Sigoulès, leur conseiller général, élu de gauche, l'abbé Costicella, curé de Sigoulès, ou M<sup>r</sup> Morand-Monteil, ce « monument du barreau de Bergerac » engagé dans la droite conservatrice, ont voulu faire un geste symbolique pour démontrer que le propriétaire ne s'occupait pas de son bien « en bon père de famille ».

Eux en ont défendu l'accès en posant eux-mêmes des cadenas, eux ont voulu sensibiliser l'opinion sur le sujet Bridoire, et ils sont prêts à poursuivre leur mission de sauvegarde, peut-être aussi parce qu'il y a vingt ans, la commune de Ribagnac a refusé d'acheter Bridoire pour le

franc symbolique... Que leurs actions soient ou non opportunes, elles démontrent une opiniâtreté indéfectible que Léon Boissier-Palun, tout haut diplomate qu'il soit, si prestigieuse soit sa carte de visite, si puissants soient ses appuis, est loin d'ébranler. Même si M<sup>r</sup> Dandine, qui le représente depuis 20 ans à Bergerac, a demandé au tribunal de suspendre les activités de l'association.

Le juge Certner a levé la séance peu après 2 heures du matin, en annonçant sa décision sur les réquisitoires du procureur — 10 000 francs d'amende pour l'association, et 2 000 francs d'amende pour chaque prévenu — pour le 4 août.

# Bridoire jusqu'au bout de la nuit

200 personnes dont une cinquantaine d'élus étaient venues mardi en début d'après-midi manifester devant le Tribunal de Grande Instance de Bergerac pour soutenir les 6 maires, le conseiller général et les 9 membres de l'association de sauvegarde du château appelés à comparaître pour violation de domicile dans l'affaire Bridoire. L'audience ne commencera qu'à 21h pour se prolonger tard dans la nuit. Le procureur a requis 10.000

francs d'amende à l'encontre de l'association et 2.000 francs à l'encontre de chacun des prévenus.

A l'appel de l'association la semaine dernière, près de 200 personnes se retrouvaient dès 13h sur les marches du Palais de Justice de Bergerac. Parmi les manifestants, les membres de l'association bien sûr, mais aussi une cinquantaine d'élus ceints de leur écharpe tricolore.

Beaucoup de maires des communes avoisinantes et plusieurs conseillers généraux autour de leur président, Bernard Cazeau, et le député Michel Suchod venus apporter leur soutien dans cette affaire. Une affaire qui prend décidément beaucoup d'ampleur puisque l'assemblée départementale a voté à l'unanimité, toutes tendances confondues, une motion de soutien.

Peut être pour décourager les manifestants, l'audience ne commencera qu'à 21h passant après une grosse affaire de drogue. De guerre, lasse, beaucoup quitteront le tribunal avant que les prévenus ne comparaissent.

Plusieurs témoins cités par la défense se succèdent à la barre. Le maire de Ribagnac déclarera



Le procureur a requis 10.000 francs d'amende à l'encontre de l'association de sauvegarde de Bridoire et 2.000 francs à l'encontre de chacun des prévenus. Photo VC

reprendra d'ailleurs le procureur qui, s'adressant aux prévenus, leur demande de ne pas galvauder l'esprit de résistance. « Ceci ne nécessite par l'ingérence, c'est un phénomène de mode ou bien un petit combat qui est à la hauteur des élus que nous avons ici » lance-t-il.

Les avocats de la défense réfutent évidemment point par point tous les arguments de la partie civile et du ministère public. Près de 2 heures de plaidoirie pour demander la relaxe pure et simple de ses clients. Maître Favreau conclura sur la lecture d'une lettre d'Edmond Pettiti, ancien juge français à la cour européenne, adressée au président de l'association qui, quelques années auparavant, lui avait demandé conseils «...Ce dossier est surprenant, vous êtes confrontés à la raison d'Etat qui couvre totalement le propriétaire... contexte particulier car Léon Boissier-Palun est très puissant et protégé par tous les gouvernements.»

L'audience se terminera finalement vers 2h du matin, l'affaire a été mise en délibéré pour le 4 août.

Anabelle Grelier

2 juillet 98

Dordogne Libre

S.O 2 juillet 98  
**TRIBUNAL DE BERGERAC**

## Une nuit pour Bridoire

Des amendes allant de 2 000 à 10 000 francs ont été requises contre les seize prévenus accusés de violation de domicile

ISABELLE DE MONTVERT-CHAUSSEY

Mardi soir, « l'affaire Bridoire » a été appelée à 20 h 30. Le tribunal devait entendre seize prévenus, dont six maires, un conseiller général, un avocat, un prêtre et les membres du bureau de l'Association de sauvegarde de Ribagnac pour le château de Bridoire. Depuis 1989, cette association, émue par l'état de déshérence du château vandalisé, œuvre pour sa sauvegarde. Dans l'impossibilité d'établir un dialogue avec la SCIA Roume-Boufflers, propriétaire, elle a choisi des méthodes fortes, pour ne pas dire provocatrices, et manifeste deux ou trois fois par an, devant l'enceinte du château. La dernière manifestation, le 26 avril, s'est déroulée cette fois derrière la lourde porte de la cour. Un cahier d'émargement, signé par 854 personnes, a permis d'établir l'identité des personnes présentes, et de « choisir » vers qui diriger les poursuites.

Propriétaire ? Domicile privé ? Quels sont les droits d'un châtelain qui laisse sa demeure si peu barricadée que cela devient un jeu d'y pénétrer ? Sur quoi se base la notion de propriété privée : l'habitabilité des lieux, son occupation effective au moins ponctuelle, les sentiments que lui portent les personnes sus-

ceptibles d'y vivre... L'association, défendue âprement par le bâtonnier Favreau, de Bordeaux, se sent « responsable » de Bridoire dont elle a obtenu, contre l'avis du propriétaire, le classement. Le procureur l'a mise en garde, la sommant de rester dans la légalité pour son combat. Le juge Certner, lui, a voulu comprendre les intentions de ces élus, officiers de police judiciaire par leurs fonctions de maire, de ces notables, de ces hommes et femmes de tous bords et de tous milieux. Eux s'acharnent à démontrer que la propriété privée a ses limites, et que, selon les termes de M<sup>e</sup> Favreau, le propriétaire peut « user mais non abuser de son bien ». Ils veulent comprendre pourquoi la fortune des Boissier-Palun sert plutôt à engager des procédures qu'à poser verrous et cadenas.

Le tribunal a pesé le désarroi des témoins, dont le maire de Bergerac, intervenu plusieurs fois à l'Assemblée nationale sur le dossier Bridoire, devant cette « raison d'Etat » qui dresse en permanence des obstacles. Après six heures de débat, deux incidents — le public a été évacué à 22 h 30 — et un réquisitoire du ministère public ferme dans son analyse mais modéré dans ses demandes limitées à des amendes allant de 2 000 francs à 10 000 francs, le tribunal a remis sa décision au 4 août.

Aquitaine ► Pour sauver un château

Aujourd'hui en France 30 juin 98

## Six maires et le curé face aux juges

Ribagnac (Dordogne)

Depuis le début des années quatre-vingt, l'imposant château de Bridoire est abandonné aux pilliers. Une situation révoltante pour les habitants de la région. Regroupés en association, ils ont décidé il y a dix ans d'alerter l'opinion. Depuis, ils ont multiplié les actions, et le 26 avril dernier, ils étaient 1 500, dont plusieurs personnellement locales, à occuper symboliquement le château. Cet après-midi, la justice de Bergerac va les juger pour violation du domicile privé.

### « C'est kafkaïen »

« Ceux qui veulent sauver le patrimoine national, qui ont acheté des cadenas et des chaînes à leurs frais et qui ont clôturé la propriété pour dissuader les pilliers, vont se retrouver devant un tribunal. C'est kafkaïen », s'insurge M<sup>e</sup> Favreau, l'avocat de l'association.

Le château a été vendu en 1978 à une mystérieuse société officiellement basée au Sénégal, mais depuis il est à l'abandon. « Les nombreuses lettres envoyées à la société civile immobilière et agricole Roume Boufflers à Dakar sont toutes revenues sans réponse », expliquent les membres de l'association. Il existe pourtant un gérant, un avocat honoraire, ancien ministre et diplomate sénégalais basé à Paris. « Mais celui-ci n'entend pas que l'on vienne s'intéresser à ce qui se passe entre les

cinq tours médiévales, et manifestement, dispose de bonnes relations au plus haut niveau », affirme le maire de Pomport, une commune avoisinante, appelé aujourd'hui devant la justice.

### « Le procureur aurait pu classer la plainte »

« En citant à comparaître six maires, un conseiller général et même le curé du canton, cette fois ils sont allés trop loin », estime l'avocat de l'association. Comble de toute cette affaire, le premier avocat de l'association, membre actif du comité de sauvegarde du château, sera également dans le box des accusés. Et pourtant, il y a encore un mois, le président du tribunal avait fait appel à lui pour suppléer au manque crucial de magistrats dans la juridiction bergeracoise. Comme l'autorise la loi, il avait alors siégé à la place d'un juge, il est cette fois l'accusé. « C'est le procureur qui a décidé de poursuivre, alors qu'il aurait pu classer la plainte du gérant », s'étonnent les prévenus. Curieusement dans cette affaire, judiciairement banale, le parquet a saisi les casquettes d'une équipe de télévision présente le jour de la manifestation. « En haut lieu, on n'aime pas la publicité faite autour du château de Bridoire, eh bien on va pourtant en faire », déclarent les élus qui entendent se présenter au Palais avec leur écharpe tricolore.

Loïc BAUDUIN

# La satisfaction des « assaillants »

Les seize prévenus (poursuivis pour violation de domicile) relaxés par la justice, un sentiment de légitimité prévalait hier chez les défenseurs du château de Bridoire

LAURENT CRAMAREGEAS

**C**hemisette blanche, la boucle blonde en bataille, Claude Leroy s'est avancé à la barre du tribunal correctionnel de Bergerac, à l'appel de son nom par le président François Certner. Seul présent des seize prévenus dans « l'affaire Bridoire » au début de l'audience, le président de l'association historique de Ribagnac pour la sauvegarde du château n'est resté que quelques secondes face au magistrat, hier, tant la lecture du jugement n'a presque tenu qu'à un mot : "relaxe" (lire également en page Faits Divers).

... Tandis que l'audience retrouvait son cours habituel, Claude Leroy s'est installé dans la salle des pas perdus et n'a spontanément pas confondu satisfaction et triomphalisme. Mais si son amour-propre avait été égratigné par sa première expérience d'une confrontation avec la justice — « comparaître devant un tribunal, ce n'est vraiment pas agréable ! »

Et puis compte tenu des réquisitions du procureur, le soir de l'audience, je m'attendais à tout ! —, sa détermination n'avait en rien été ébranlée. Tout au contraire. « Cet épisode n'est pas le plus important. Le plus capital reste le château qui continue à être pillé. Il y a trois semaines, le puits a été rasé et le scandale continue ».

Presse écrite, radios, télévisions, le ballet de la communication venait de prendre corps autour d'un homme symbolisant aujourd'hui la figure de proue de la contestation contre le laisser-aller au château.

Sourire aux coin des lèvres, le président de l'association de sauvegarde prenait les médias à témoin tout en les transformant en justifi-

catifs de la fameuse action du 26 avril dernier : « pourquoi avions-nous décidé d'occuper le château ? Notre objectif était de faire réagir le propriétaire, la Direction régionale des Affaires culturelles et le préfet. Or, ils en ont tellement fait qu'en matière médiatique, nous-mêmes ne pouvions faire mieux ! En fait, on les a poussés à la faute ».

## « SUR LE GRILL »

L'enthousiasme présidentiel prenait le pas sur la retenue lorsque l'un des élus prévenus a fait son apparition. Maire de Pomport, Jean-Paul Jammes préférait se détacher de toute réaction épidermique.

« Quand on y réfléchit bien, cette relaxe est tellement logique... », remarquait l'ancien candidat aux élections cantonales de Sigoulès, un scrutin remporté par... Michel Bourgeois, lui aussi inquiet par la justice, mais qui avait choisi de se faire représenter par son avocat, Pascal Bureau.

Le bâtonnier du barreau de Bergerac et Sarlat (1) se refusait bien évidemment à commenter l'aspect juridique de la décision des juges, mais exprimait sa satisfaction à l'examen des motifs du jugement (lire également en page Faits divers).

« Désormais, il faut que cette relaxe soit le point de départ d'une restauration du château, avec ou sans le concours du propriétaire légal. Par ailleurs, elle démontre qu'un mouvement associatif courageux permet de débloquer des situations », déclarait le conseil d'un élu du département qui, à l'occasion de la manifestation, était intervenu en son nom et mandaté par le président du conseil général.

Joint à son domicile, Michel Bourgeois accueillait la clémence du tribunal comme une pierre devant soutenir la défense de ce patri-



Le 26 avril, près de 800 personnes répondent à l'appel de l'association de défense. C'est le point de départ d'un chapitre juridico-passionnel du grand roman de Bridoire, qui a trouvé son épilogue hier (Photo DR)

moine qui s'effondre. Mais il tenait également à retenir la portée des poursuites dont il fit l'objet.

« Les pouvoirs publics ont provoqué les élus. On a dit de façon intempestive qu'on avait pris d'assaut le château. Pendant l'audience, nous avons été mis sur le grill et de façon fort désagréable. Les propos du procureur, je ne suis pas prêt de les oublier ».

Quant à Bernard Cazeau, président du conseil général de Dordogne, il exprimait hier soir sa satisfaction devant ce jugement de relaxe, et rappelait que les élus du Conseil général, lors de la session du 18 juin dernier, avaient approu-

vé à l'unanimité une motion exprimant entre autres la relaxe pure et simple de l'ensemble des personnes traduites.

« Il faut espérer que cette décision sera suivie d'un traitement efficace du dossier et que maintenant que les esprits sont apaisés, toutes les énergies pourront s'employer dans la sérénité à sauvegarder ce patrimoine départemental important », a-t-il ajouté.

(1) Nous avons tenté, en vain, de joindre M<sup>e</sup> Dandine, l'avocat de la SCI propriétaire du château. Mais l'avocat bergeracois se trouve actuellement en vacances.

## La voie de la raison

■ Faut-il percevoir le jugement du tribunal correctionnel de Bergerac comme une goutte d'eau dans l'océan de contradictions, d'incompréhensions mutuelles, de non-dits qui alimentent le dossier Bridoire depuis des années ? Les plus optimistes des amoureux du patrimoine bergeracois s'en garderont bien.

Car tandis que la justice se montrait clément, Claude Leroy, entre deux fanfaronnades que l'on mettra sur le coup d'une légitime satisfaction, a

semblé faire un pas en direction de ses contradicteurs (la SCI propriétaire et l'Etat qu'il perçoit, à des degrés bien évidemment divers, comme seuls capables de sauver ce qui peut encore l'être). « Aux opérations comme celle du 26 avril, nous préférons la conciliation et le règlement des problèmes à l'amiable », a déclaré le président de l'association de défense.

La justice et Claude Leroy cheminaient-ils ensemble, hier, sur la voie de la raison ?

Les gendarmes en observation sur la propriété privée !

A la fin de la manifestation, ils ont tenté de saisir les caméras et cassettes tournées par France 2, FR 3, Aquil TV pour en empêcher la diffusion. Peine perdue, le soir même au journal de 20 heures, Bridoire fait la une !

Trois mois après la manifestation, le procureur de la République, le commandant de Gendarmerie et monsieur le Sous-Préfet quittent Bergerac. Coïncidence...!



# L'action reprend dimanche

Depuis leur procès voilà un an, les Amis de Bridoire s'emploient toujours à y voir clair, même si la situation stagne. Ils organisent un rassemblement dimanche à 15 heures à Ribagnac

KHARINNE CHAROV

**V**oilà dix ans, l'association historique de Ribagnac pour la sauvegarde du château de Bridoire naissait; il y a un an tout juste, pour faire réagir les pouvoirs publics face à une situation qui ne semblait pas vouloir se décanter, les membres de l'association occupaient le château. Cela leur valait de comparaître au tribunal de Bergerac fin juin pour violation de domicile. Même si finalement, les prévenus ont été relaxés, le château lui est toujours à l'abandon.

C'est pourquoi la très active association ne désarme pas et cherche toujours à découvrir le mystère de ce splendide édifice. Ainsi, dimanche prochain à 15 heures, elle invite tous ses membres et tous les défenseurs de ce patrimoine classé à venir manifester devant le château. Ce sera l'occasion de se rappeler au bon souvenir des autorités

et de faire le point sur ses démarches et recherches. Car depuis le jugement du 4 août dernier, même si la situation stagne, l'association a travaillé.

Hier, le président Claude Leroy résumait les épisodes: « Catherine Trautmann, ministre de la culture, avait dit qu'elle prenait le dossier en main: nous n'avons pas eu de nouvelles. Le préfet avait annoncé la visite d'un conseiller technique du ministère de la culture: personne n'est venu. La SOTRACO a soi-disant réalisé des travaux pour 100 000 francs: dire que rien n'a été fait serait un mensonge, mais seuls 200 mètres de barbelés ont été remplacés et deux plaques de béton installées! Le propriétaire, Léon Boissier-Palun, avait bien précisé que si notre « harcèlement » cessait, il engagerait des travaux plus importants: c'était du chantage, rien n'est fait. »

## TOUS MUETS ?

Plus inquiétant encore, l'état du château ne va pas en s'améliorant: « Il est toujours accessible; un des



Les Amis de Bridoire ne désarmeront pas (Photo Stéphane Moquay)

créneaux a été jeté dans la Garonne qui coule à ses pieds; la balustrade au dessus de la porte d'entrée a été cassée; l'intérieur est tagué; le puits — classé — a été rasé, même si d'aucuns prétendent qu'il a été démonté... Ne serait-ce que pour cette dernière infraction, le propriétaire aurait dû être pour-

suivi, puisque nous avons porté plainte auprès du procureur, mais rien ne lui est arrivé. »

Aujourd'hui, les Amis de Bridoire ont demandé audience au premier ministre; ils attendent une réponse... depuis deux mois.

Cette accumulation de promesses non tenues amène la question suivante sur la bouche des bénévoles qui ne demandent qu'à protéger un patrimoine:

« Pourquoi toutes les personnalités rencontrées ou contactées, allant des présidents des Républiques du Sénégal et de la France aux fonctionnaires d'Etat, deviennent pratiquement muettes ou très embarrassées sur ce dossier? ».

La réponse ne viendra pas dimanche, mais le rassemblement et la randonnée qui seront organisés autour du château permettront de réfléchir encore à l'expropriation qui ne peut être décidée que par l'Etat et à l'exploitation possible du site dans l'avenir.

# Le directeur n'apprécie pas

Jean-Michel Lucas, le directeur régional des Affaires culturelles, est agacé par la virulence du litige concernant le château de Bridoire. L'Etat ne polémique pas, rappelle-t-il. Il travaille

JEAN-JACQUES NICOMETTE

**L**e tribunal de Bergerac rendra son jugement le 5 août dans l'affaire du château de Bridoire. Un feuilleton à sensation qui laisse un goût amer dans la bouche de Jean-Michel Lucas, le directeur régional des Affaires culturelles.

Pris en sandwich entre un propriétaire « un peu particulier » qui lui reproche quasiment de jouer les opposants; et une association de sauvegarde du château qui ne fait pas dans la dentelle, le DRAC déplore les « coups », injustifiés à ses yeux, pris par l'Etat dans cette querelle.

« Nous sommes dans un Etat de droit, pas chez les cow-boys », commente-t-il tout de go. Avant de rappeler que les règles, et les procédures, cela existe aussi. « Pour ce qui concerne Bridoire, nous avons respecté la loi de 1913 sur les monuments historiques. Celle-ci précise que si un propriétaire ne veut pas sauver un monument, il peut être mis en demeure de le faire.

C'est ce que nous avons entrepris, en respectant les règles. L'architecte en chef des monuments historiques a pu aller sur place, et réaliser une étude en 1994. Ensuite, il a fallu soumettre le dossier à la commission supérieure des monuments historiques pour dire s'il y avait état de péril.

En 1994, ce constat ne portait pas sur le château, mais sur le pigeonnier. Un bâtiment sur lequel, après d'autres démarches régle-

mentaires, 225 000 francs de travaux ont pu être effectués en 1997 ».

## « LE CULTE DE LA RUMEUR ! »

Certes, convient Jean-Michel Lucas, le problème posé par le vandalisme dans le château demeure. « Mais pour constater l'état du château, il faut obtenir l'accord du propriétaire. Nous l'avons eu début mai ».

Cette démarche a-t-elle été perturbée par l'action — disons très velléitaire — menée par l'association de sauvegarde du château ?

« Cette action n'a pas été opportune. Le propriétaire s'est braqué », constate le DRAC. Tout en s'insurgeant contre les procédés utilisés dans cette affaire. « Lorsque Claude Leroy, le président de l'association de sauvegarde écrit par exemple au ministre ce que le château de Bridoire est « victime de la politique franco-africaine », qu'est-ce que cela veut dire ? ! »

« Bien sûr, nous avons besoin de l'opinion publique et de toutes les associations qui défendent le patrimoine. Mais ce qui est très gênant avec Bridoire, c'est que la défense du château telle qu'elle est menée par l'association de sauvegarde est pleine de sous-entendus. C'est même le culte de la rumeur ! Alors que, pour ce qui nous concerne, nous sommes toujours capables de nous exprimer avec transparence », poursuit le directeur régional. Choqué par des méthodes auxquelles il n'adhère manifestement pas.

Et d'autant plus agacé qu'il n'entend pas laisser croire un instant

que la direction des Affaires culturelles (c'est-à-dire l'Etat) « passe son temps à dormir » en matière de patrimoine.



Jean-Michel Lucas et M. Giraudel, vérificateurs des travaux des Bâtiments de France en Dordogne. « On ne dort pas ! »

# Polémique autour du puits

*En juillet 98, le puits classé du château a été rasé sans autorisation. L'Association de sauvegarde se demande s'il faut détruire le patrimoine pour le sauver*

KHARINNE CHAROV

**C**e n'est qu'après coup que l'Association pour la sauvegarde du château de Bridoire, à Ribagnac, a constaté que depuis juillet 98, le puits intérieur, nommément classé, avait été rasé sans autorisation. Outrée par ce geste, elle comptait pourtant faire avancer le dossier, en rebondissant sur ce regrettable incident. Car la loi exige, pour tous travaux sur un édifice classé, une autorisation des Bâtiments de France et des Monuments historiques. Or, rien n'a été demandé pour détruire le puits.

« En septembre 98, la DRAC, le conservateur des Monuments Historiques et l'architecte des Bâtiments de France nous ont déclaré vouloir profiter de cette faute pour porter plainte contre le propriétaire. Or, en avril 99, le même conservateur nous répond : "La disparition maintenant définitive du puits est regrettable, mais une restitu-



L'association de sauvegarde du château se heurte toujours à des murs (Photo Stéphane Moquay)

tion sera tout à fait possible, grâce à un dossier documentaire." C'est donc nous qui nous sommes substitués à l'Etat défaillant pour porter plainte en mai 99, contre Léon Boissier-Palun pour avoir fait raser le puits et pour laisser volontairement le château classé se dégrader. »

## URGENCE ?

Pensant avoir la loi pour elle, l'association espère. Mais en sep-

tembre dernier, le procureur de Bergerac a classé la plainte sans suite parlant d'une « omission de la part du propriétaire de procéder à l'entretien du château et non d'un acte positif de destruction » et expliquant aussi que « le comblement du puits a été effectué sur instigation de la direction de l'Architecture et du Patrimoine dans le cadre de la réalisation de travaux de mise en sécurité d'urgence des lieux. » A cela, l'association répond : « Heu-

reusement qu'il s'agit d'urgence car en 91 déjà, un constat de gendarmerie expliquait que la margelle du puits était descendue ! »

Claude Leroy et son équipe vont même plus loin : « Un responsable de la direction de l'Architecture et du Patrimoine nous a expliqué que l'initiative du comblement du puits vient du préfet de la Dordogne ! Mais bizarrement, nous n'avons pas été autorisés à lire le rapport de l'architecte des Bâtiments de France... »

L'association a toujours le sentiment d'être poursuivie quand elle veut sauver un patrimoine, alors que le propriétaire — qui vient d'acheter, comptant, un hôtel particulier à Compiègne pour 5,4 millions de francs — laisse le château se dégrader.

« Quand on a une fortune de cette importance, on est coupable de ne pas entretenir Bridoire et de ne pas en assurer la fermeture », conclut M<sup>e</sup> Morand-Monteil, membre de l'association.

Hier soir, nous n'avons pas pu joindre la Préfecture.

## CHATEAU DE BRIDOIRE

# L'affaire se corse

**Le feuilleton se poursuit. La plainte déposée par l'Association pour la Sauvegarde du Château est classée sans suite et de nouveaux éléments de ce dossier sont soulevés par les membres de l'association.**

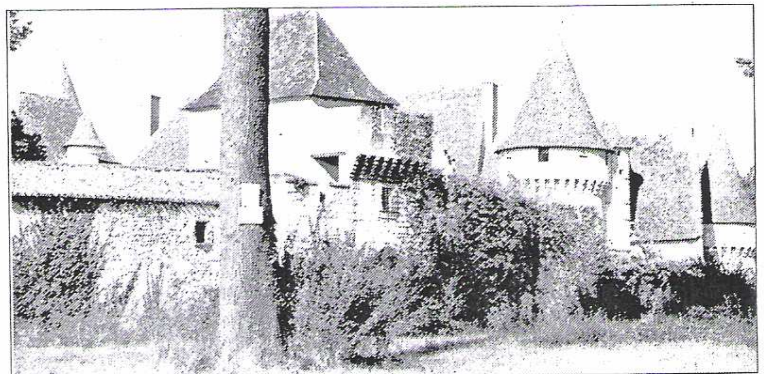
**L**e 3 septembre dernier, le procureur de la République de Bergerac informait Claude Leroy, le président de l'Association que la plainte déposée par celle-ci à la suite de la destruction du puits de l'édifice classé, avait été classée sans suite.

Au cours d'une conférence de presse, les membres du bureau de l'association ont réagi à cette décision. Selon eux, un certain nombre d'éléments sont pour le moins surprenants.

« La plainte a été classée sans suite car le puits a été rasé sur l'initiative du mi-

nistère de la culture alors que dans un courrier émanant de ce même ministère, il est signalé que l'initiative vient du préfet et dans un courrier antérieur, le préfet reconnaît que c'est lui qui a donné l'ordre de mettre le puits en sécurité en le rasant », explique le président.

L'association a demandé à l'architecte des Bâtiments de France, une copie du rapport qui a été fait, justifiant ce puits rasé. Contrairement aux dispositions qui prévoient la liberté d'accès aux documents administratifs, l'association se heurte à un re-



« Une affaire à rebondissement »

fus alors que l'affaire est classée sans suite...

## « Les lois de la République bafouées »

Pour l'association, le puits, patrimoine classé, a été rasé en bafouant toutes les lois de la République.

« Le préfet n'est pas habilité à prendre de telles ini-

tiatives. C'est le conservateur des monuments historiques qui doit en référer au préfet de Région qui ensuite statue. L'association regrette d'une part que le ministère de la culture ne prenne pas les dispositions appropriées, et d'autre part que le préfet de la Dordogne n'ait pas appliqué les lois », précise le président. Lors de l'assemblée géné-

rale de l'association, en novembre, il sera décidé d'entreprendre ou non de nouvelles poursuites.

Depuis sa création, voici maintenant 10 ans, l'association a obtenu le classement du Château en 1992 et pour sa remise en état, en sept ans une seule initiative : faire raser le puits intérieur classé...

J. T.

echo dordogne  
15.10.99



# Un grand pas en avant

*L'Etat devrait proposer en fin d'année à la commission supérieure des Monuments historiques une procédure d'expropriation. Voilà près de onze ans que l'Association pour la sauvegarde du château réclame une telle décision*

**B**ridoire est un château des XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles situé à Ribagnac, non loin de Bergerac. Il est classé depuis juillet 1992, au titre des monuments historiques.

Acheté il y a 22 ans par une société civile sénégalaise, le château de Bridoire est à l'abandon depuis 1984. Squatté, vandalisé, pillé à plusieurs reprises, il est désormais totalement délabré.

En juillet 1998, le puits intérieur de l'édifice est comblé puis rasé. En mai 1999, l'association pour la sauvegarde du château porte plainte suite au comblement du puits classé. Le procureur de la République auprès du tribunal de grande instance de Bergerac fait alors une demande de rapport sur la situation à l'architecte des bâtiments de France.

En septembre 1999, une fois ce rapport en main, le procureur classe sans suite la procédure, mettant en avant l'aspect sécuritaire dans la décision du préfet de comblé les puits.

Il aura fallu plusieurs mois à l'association avant d'obtenir ce rapport. « Nous avons constaté les faits et nous nous sommes posés certaines interrogations », indique Claude Leroy. L'association va faire rapidement part de son étonnement au gouvernement et le dossier va alors naviguer entre le ministère du patrimoine et le 1<sup>er</sup> ministre avant d'atterrir sur le bureau de Sylvie Clavel, conseillère pour le patrimoine et l'architecture de Catherine Tresea, ministre de la culture.

\* Le 18 juillet dernier, une déléguée de l'association présidée par Claude Leroy est finalement reçue

à Paris afin d'aborder le rapport de l'architecte et les interrogations sur le puits.

Parallèlement, le conservateur du patrimoine historique de la DRAC de Bordeaux s'est déplacé pour la première fois sur les lieux au mois de février pour évaluer l'état du château. « Il est ressorti de sa visite que l'état du château est alarmant et que si l'on ne fait rien, il va disparaître », précise Claude Leroy.

## **VOLONTE D'EN FINIR**

Face à un tel constat et afin de trouver enfin une solution à ce dossier à épisodes, la conseillère a proposé l'ultime ressource des pouvoirs publics, la procédure d'expropriation tant attendue par l'association. « C'est une avancée considérable, il y a enfin une volonté d'en finir après toutes ces années », souligne le président de l'association.

En effet, en cas de défaillance du propriétaire, l'Etat peut se substituer à lui, de manière autoritaire. C'est ce qu'il avait déjà fait en 1997 pour éviter la ruine d'un pigeonnier de Bridoire. Le propriétaire d'un tel bâtiment ayant l'obligation de l'entretenir et de procéder aux remises en état lorsqu'elles sont nécessaires.

Une procédure longue, coûteuse et rarissime d'autant que l'Etat doit se porter acquéreur, dans un premier temps, du bien laissé à l'abandon.

## **TOUS ENSEMBLE**

L'Etat ne pourra pas conserver cette acquisition, le département de la Dordogne non plus, submergés tous deux par un trop riche patrimoine. L'Etat devra donc rétrocéder à un repreneur privé ou



Le château de Bridoire, classé au titre des monuments historiques depuis 1992, devrait faire l'objet d'une mesure d'expropriation (Photo Stéphane Moquay)

autres. « Il y aurait deux repreneurs privés sur les rangs », indique Claude Leroy inquiet, qui ne voudrait pas que Bridoire retombe dans de mauvaises mains.

Une solution, l'association pense en détenir une valable. « Il est possible que tous ensemble nous sau-

vions le château pour le faire revivre et en avoir les retombées touristiques ».

Le principe, monter un groupement de communes avec tous les maires qui ont soutenu leur action depuis des années.

Une commune seule n'ayant pas

les moyens d'entretenir Bridoire ni de faire face aux travaux.

Des travaux de rénovation estimés à environ 20 millions de francs pour une restauration sur plusieurs années.

Il s'agit maintenant de monter le projet, l'Etat rétrocedant à la pro-

position la plus pertinente. Bridoire, de nouveau propriété privée ou futur lieu d'attraction de la région ?

Le combat se poursuit même si l'association aperçoit lentement le bout du tunnel.

STELLA DUBOURG



# Banco pour l'expropriation

La commission supérieure des monuments historiques a décidé d'exproprier la société civile sénégalaise du château de Bridoire. Un résultat accueilli avec soulagement pour l'association de sauvegarde qui a lutté pendant onze ans

DOMINIQUE ANDRIEUX

Tout s'est accéléré ces derniers temps dans le dossier douloureux du château de Bridoire, ce monument des XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles situé sur la commune de Ribagnac qui porte sur lui toute la misère d'un manque d'entretien, d'un pillage en règle.

L'attachement à la pierre n'étant pas rien pour les Périgourds, la population de la commune n'a jamais supporté de voir son joyau déperir. Un phénomène empirant depuis l'acquisition du château par une société civile sénégalaise, en 1978, et qui se solda par un abandon total six ans plus tard.

L'association de sauvegarde marquait un premier point en obtenant le classement du château de Bridoire au titre de monument historique, en 1992, mais cela ne changea rien sur le fond.

« Le ministère de la culture qui a une parfaite connaissance de la si-

tuation nous avait proposé de prendre une mesure d'expropriation », rappelle Claude Leroy, le président de l'association de sauvegarde. On nous avait parlé de deux dates possibles, en octobre ou en novembre ».

Et la nouvelle est tombée hier, la commission supérieure des monuments historiques ayant émis un avis favorable à l'expropriation de la société civile sénégalaise.

Première réaction du président : « Ça fait onze qu'on se bat.

Alors bien sûr que ce résultat nous satisfait mais il reste encore beaucoup à faire pour sauver le château ». Claude Leroy et tous ceux qui se sont impliqués dans « ce combat », et ils sont nombreux, tiennent le bon bout mais vont devoir encore se montrer patient.

C'est en effet au préfet de prendre l'arrêté d'expropriation. M. Leroy attend des informations sur le processus qui prévoit une évalu-

tion par les services des Domaines. « Ça peut prendre six mois à un an, commente le président. Ils ne peu-

vent pas faire appel de la décision d'expropriation mais par contre ils pourraient contester l'estimation

financière. On se passerait de ce frein ». Alors Claude Leroy fait une suggestion au propriétaire : «

Qu'il s'en sépare pour le franc symbolique, ce serait une façon élégante de régler le problème ».



Après onze de lutte, l'association de sauvegarde qui n'a pas hésité parfois à mener des actions spectaculaires, a obtenu du ministère de la culture un avis favorable à l'expropriation de la société sénégalaise du château de Bridoire (Photo Stéphane Moquay)

